

PROCES-VERBAL
REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE

MERCREDI 4 AVRIL 2018

Convocation :
28 mars 2018

Affichage :
5 avril 2018

Présents : Christophe DECHERF, Sandrine VINCENT, Sébastien DEMANEZ, Sylvain JOURDAIN, Véronique NICQ, Géraldine ANSEL, Gabriel DUTREMEE, Annick HONORE, Martine MORETTI

Secrétaire de séance : Sandrine VINCENT

1. **Signature du procès-verbal de la réunion de CCAS du 15 novembre 2017 et 31 janvier 2018**

2. **Approbation du Compte de Gestion 2017 de Madame le Receveur Principal**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires effectuées au cours de l'année 2017 en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ce compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui doit constater la stricte concordance avec le compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	2 834,49 €
Recettes	3 050,81 €
Résultat : excédent	216,32 €

Report de l'exercice 2016 1 374,62 €

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du trésorier municipal

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Vote du Compte administratif 2017

Sous la présidence de Madame Sandrine VINCENT, le Conseil d'Administration examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2 834,49 €
Recettes 3 050,81 €
Résultat : excédent ; 216,32 €

Report de l'exercice 2016 1 374,62 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe DECHERF, président, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2017.

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au Budget Primitif 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le **Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	216,32
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 374,62
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 590,94
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 590,94
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 590,94
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité cette proposition.

5. Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 410,94 €	4 410,94 €
TOTAL	4 410,94 €	4 410,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité cette proposition.

6. Questions diverses

Point sur la tournée auprès des anciens

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

Le Président, Christophe DECHERF

Sandrine VINCENT Sébastien DEMANEZ Sylvain JOURDAIN Véronique NICQ

Géraldine ANSEL Gabriel DUTREMEE Annick HONORE Martine MORETTI